ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Mairie. — Le Maire ou l'un des adjoints reçoit à l'Hôtel de Ville, de 3 à 5 heures.

Consultations judiciaires gratuites. — A l'Hôtel-de-ville, de 3 à 6 h. du soir.

Théâtre Couvreur, rue Archimède, représentation à 8 heures du soir. — «Miss Robinson » opérette féerique et « Chez le dentiste », comédie.

Bains municipaux, Rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25.

Laboratoire municipal. — A l'ancien Collège. Ouvert tous les jours, pour les analyses, s'adresser au secrétariat de la mairie.

Tribunal de simple police. — Audience à 2 heures.

Marché. — Grande-Place et place de la Liberté.

Bibliothèque, collections d'échantillons et dessins artistiques, à l'école nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 9 h. à midi, de 2 h. 1/2 à 5 h. 1/2, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

Cours publics : Langue anglaise, garçons, première année, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir ; jeunes filles, 1re, 2e et 3e années de 6 h. à 7 h. 1/2 du soir.

Langue allemande, 1er cours, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir.

Géographie commerciale, de 8 à 9 h. 1/2 du soir.

Comptabilité et arithmétique commerciales cours de 2e année, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir.

Tous ces cours ont lieu à l'immeuble Pierre Catteau.

Grand Théâtre Hippodrome. — A 8 h., « Les Huguenots », grand opéra.

L'AFFAIRE DE "LA PAIX"

au Tribunal de Commerce

Hier, nouvelle répétition des plaidoiries au Tribunal de Commerce à propos de la coopérative « La Paix ».

Nos lecteurs savent trop de quoi il en retourne. Quelques individus veulent détruire la vaillante coopérative ouvrière ; leurs tentatives ayant misérablement échoué devant les membres de la société, ils espèrent que juges consulaires donneront satisfaction à leurs rancunes et à leurs honteux calculs.

Me Delesalle a défendu l'administration actuelle de *La Paix* qui a été régulièrement élue dans l'assemblée du 4 septembre dernier. Il a fait remarquer que les poursuivants, anciens administrateurs, qui veulent se faire réintégrer à la coopérative, étaient échus depuis le mois de décembre 1898 et que, par conséquent, ce serait aller contre le bon sens autant que contre la légalité, que vouloir agréer leurs prétentions.

Me Verestem, l'avocat de Gallet, Marissal et *tutti quanti* n'a pu venir à l'audience. Il s'y était fait remplacer par Me Mausart, du barreau de Lille qui, comme lui d'ailleurs, a complètement dénaturé les incidents qui se sont déroulés à la coopérative depuis quelque temps.

Les plaidoiries n'ont pas duré moins d'une heure et demie.

Le Tribunal a mis l'affaire en délibéré pour rendre le jugement prochainement, probablement mercredi.

L'ÉLECTION DU CANTON-OUEST

Le Conseil d'Etat examinera dans une de ses prochaines séances, les protestations de plusieurs électeurs, contre les opérations électorales qui ont eu lieu, le 31 juillet 1898, dans le canton-ouest de Roubaix, et à la suite desquelles M. Edouard Roussel a été élu conseiller général.

Distribution de jouets. — Dimanche 15 janvier, à 6 heures du soir, grande distribution de jouets aux enfants des membres de la Libre Pensée et punch offert aux femmes des sociétaires. Réunion à l'estaminet Henri Carrette, 104, rue de l'Alma.

Le livret en règle servira de carte d'entrée pour les sociétaires.

Conférence de la Libre-Pensée. — La société de la Libre-Pensée « Ni Dieu, ni Maître » organise pour samedi prochain, 14 janvier, à 8 h. 1/2 du soir, une grande réunion publique et contradictoire qui aura lieu au théâtre Couvreur, rue Archimède.

Cette réunion sera présidée par le citoyen Henri Carretté. Le concours du citoyen Chauvin, ex-député de la Seine, et de plusieurs autres orateurs, est assuré.

Il sera perçu une entrée de 10 centimes pour couvrir les frais.

Les démocrates chrétiens et les membres de l'Union catholique sont spécialement invités pour la contradiction.

Distributeurs automatiques. — Par arrêté préfectoral, la compagnie générale française des distributeurs automatiques est autorisé à déposer des distributeurs dans les kiosques des tramways de Roubaix-Tourcoing.

Les contraventions. — La police a dressé hier six contraventions dont 5 pour ivresse et 1 pour tapage injurieux.

L'épuration de l'Espierre. — Nous apprenons que, pour se rendre un compte exact de la situation, et avant de prendre aucune décision, la commission parlementaire de l'Espierre a décidé de se rendre sur les lieux.

Nos honorables feront ce voyage à bref délai ; dès leur retour au Palais-Bourbon, ils rédigeront un rapport qui sera lu à la Chambre.

Chronique colombophile. — M. E. Vanscheanne, cabaretier à l'angle des rues Voltaire et de Flandre, a l'honneur d'informer les amateurs colombophiles qu'il exposera chez lui tous les pigeons de son pigeonnier le dimanche 15 janvier, de 9 heures du matin à 7 heures du soir.

A cette occasion on fera une grande ducasse à pierrots.

Avis aux Anciens-Militaires. — Les anciens militaires titulaires de la gratification de réforme permanente sont invités à retirer à la gendarmerie rue des Arts leur mandat semestriel.

Théâtre Couvreur. — A la demande générale, 5e et irrévocablement dernière représentation de l'immense succès MISS ROBINSON, opérette-féerie en 3 actes et 8 tableaux de M. P. Ferrier, musique de M. L. Varney.

On commencera par : CHEZ LE DENTISTE, comédie en 1 acte de M. L. Antigeon.

Bureau à 7 h. 1/2, rideau à 8 h.

Le drame de la rue Jean-Bart. — Les funérailles de Wintermaend, le meurtrier de la rue Jean Bart, ont eu lieu hier après-midi, à l'Hôtel-Dieu et religieusement à l'église Notre-Dame.

La famille suivait seule le cercueil du suicidé ; presque pas de curieux sur le parcours, sauf à la sortie de l'hôpital.

Marie Colpart, sa victime, est dans un état très satisfaisant ; l'os du nez n'est pas cassé, et dans quelques jours la pauvre femme sortira de l'Hôtel-Dieu, totalement guérie.

Résultats d'adjudications. — Mardi matin, à onze heures, a eu lieu, dans l'une des salles de la mairie, l'adjudication de la fourniture des effets d'habillement, des képis et des ceinturons destinés au personnel de la police, pendant l'année 1899.

L'adjudication était divisée en trois lots :

1er Lot. — Effets d'habillement, 7,727 fr. 75, Cautionnement à verser. 270 fr. 2e Lot, képis, 1,534 fr. Cautionnement à verser 50 fr. 3e Lot ceinturons, 772 fr. 50. Cautionnement à verser, 30 fr.

Le bureau était présidé par M. Decock, adjoint au maire, assisté de MM. Désiré Wichard et Dujardin, conseillers municipaux.

1er lot. — Adjudicataire : M. Félix Boutry, à Lille, avec un rabais de 37,22 0/0.

2e lot. — Ont soumissionné : MM. Dupriez-Liéven, 15 0/0 et Félix Boutry, qui a été déclaré adjudicataire moyennant un rabais de 24,38 0/0.

M. Dezert, de Paris, n'a pu soumissionner parce que ses pièces n'étaient pas en règle.

3e lot. — Les soumissionnaires étaient MM. Félix Boutry, qui a offert les ceinturons au prix de 5 fr. 38 pièce, et A. Denert, qui les a offerts au prix de 4 fr. 75, et qui a été déclaré adjudicataire.

Les vols au cimetière. — Depuis quelque temps, l'administration du cimetière et la police, étaient assaillies de plaintes concernant les vols commis sur des tombes.

Couronnes, statuettes, vases, porte-bouquets, etc., disparaissaient sans que jamais on réussît à mettre la main sur les malfaiteurs qui ne craignaient pas de manquer au respect qu'impose la mort.

On désespérait de mettre fin à cet état de choses regrettable, lorsque, hier matin, M. Bruggemann Auguste, rue Drouot, cour Decottignies, n° 7, vient faire à M. Lagarde, commissaire de police du 5e arrondissement, une sensationnelle déclaration.

« Je viens vous faire part, dit-il, d'une découverte que j'ai faite chez moi. Elle a trait évidemment aux nombreux vols commis dans le cimetière, et, comme je ne veux pas passer pour complice, je me suis décidé à prévenir la police.

Hier soir, ajouta-t-il, en rentrant chez moi, j'ai trouvé, dans le tiroir d'une table de cuisine, une couronne de perles, portant un ange en terre cuite.

J'ai interrogé ma nièce qui m'a avoué que cette couronne avait été mise là par une de ses amies Emma Kerckove, née à Iseghem (Belgique), âgée de 47 ans, et qu'elle l'avait volée au cimetière.

A la suite de cette déclaration, M. Lagarde, procéda à l'arrestation de la nièce, Zoé-Eloïse Labeuw, âgée de 23 ans, quant à son amie, celle qui paraît être la principale coupable, elle est en fuite.

Déjà, le 7 janvier dernier au soir, M. Plancq, conservateur, avait trouvé dans le cimetière des objets dérobés à diverses tombes, et préparés par les voleurs.

On a retrouvé, en outre, des couronnes en perles, avec médaillons, des vases, des crucifix, des porte-bouquets, des portraits ; huit médaillons ovale ; ou ronds, ont été découverts jetés dans deux fosses communes.

Les jeunes filles, qui paraissent avoir commis plutôt des actes de vandalisme, arrachaient les ornements funéraires des tombes et les jetaient sur d'autres sépultures.

Voici, entre diverses tombes, celles qui ont été dévastées : Romau Marie, rue de Lannoy 474, Wright, coiffeur, rue de la Vigne, 90, Andries, Leclercq Mathilde, carré 27, allée 1, Selosse Th., rue de Cassel, un porte-bouquet a été volé à la sépulture Nouwyuck-Lesquiens, boulanger, rue de l'Ommelet, un ruban de soie a été arraché d'une couronne, à la sépulture de l'enfant Debosschère Léon et un arbre en perles a été brisé ; les sépultures André Julien, Gilman, ont aussi été dépossédées de leurs anges en terre cuite, des vases de porcelaine.

C'était une véritable razzia, surtout dans le carré 36, où se trouvent les enfants et où les tombes sont ornées par la piété des parents inconsolables.

L'enquête ouverte, se continue et il est probable qu'elle amènera la découverte d'autres coupables.

Quoiqu'il en soit, l'arrestation des coupables, — car Emma Kerckove sera aussi et bientôt sous les verroux, — donnera satisfaction, à l'indignation légitime de la population.

Le cambriolage d'une bijouterie. — L'enquête ouverte par M. Lecomte, commissaire de police du 2e arrondissement est toujours infructueuse.

Le montant du vol diminue chaque jour, après minutieuses recherches. On avait d'abord annoncé 20.000 fr. comme montant du vol ; puis le chiffre avoué était de 7,000 fr.

M. Lecomte l'arrête à 5,000 fr. aujourd'hui, après un inventaire fait par lui.

Rien jusqu'à maintenant ne permet de mettre la police sur la trace des coupables, et le mystère continue toujours.

Théâtre socialiste. — Dimanche prochain, 15 Janvier, salle de la Coopérative « la Paix », boulevard de Belfort, pour les débuts du club « l'Aurore », spectacle offert aux dames.

OPPRESSEURS ET OPPRIMÉS, grand drame en 5 actes. UNE FEMME ET MON PARAPLUIE, comédie bouffe en 1 acte. Entrée 50 centimes.

Une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas. Deux dames ensemble ne paieront qu'une place. Les enfants âgés de moins de 16 ans, non accompagnés de leurs parents ne seront pas admis.

Grand-Théâtre-Hippodrome. — Bureau à 7 h. 1/2, rideau à 8 h.

Jeudi 12 janvier 1899, soirée de gala, avec le concours de : Mlle Marguerite Martini, de l'Opéra.

LES HUGUENOTS, grand-opéra en cinq actes, musique de Meyerbeer.

Au deuxième acte : Chœur dansé, au troisième acte, grand ballet.

Grande mise en scène, grand orchestre avec harpe, sous la direction de M. Bovy.

Prix des places : Loges et fauteuils, 5 fr. Pourtour, 2 fr. 50, 1res galeries, 1 fr. 75, 2me Galeries, 0,60. — Bureau de location pour toutes les places chez M. Jubé, rue de la Gare.

AVIS

Le docteur Delattre, médecin-accoucheur de la Maternité Boucicaut, informe sa nombreuse clientèle que sa clinique des maladies des femmes et des enfants, et des maladies de grossesse, n'est plus située rue de Tourcoing, mais *rue de Lille, 199.*

Les consultations gratuites, réservées spécialement aux indigents, auront lieu le mardi de 2 à 3 heures.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 11 janvier 1899

NAISSANCES. — Fernande Crépin, route de Lesquin, maisons Roussel, 4. — Raymond Florin, rue du Tilleul, 268. — Jeanne Du Heir, place de l'Abattoir, 1. — Maurice Vergeylen, rue des Longues-Haies, cour Gran, 5. — Germaine Prouvost, rue de Tournai, maisons Loridan, 3. — Georges Hotebaert, rue du Tilleul, 332. — Palmyre Denaact, rue Voltaire, 91. — Suzanne Desrumaux, rue Daguesseau, cour Grimonprez, 45. — Fernande Vandercrayssen, rue Lacroix, cour Broux, 3. — Oscar Smets, rue Charlemagne, 60. — Clémence Delfalle, rue Sainte-Elisabeth, cour Dupiel, 8. — Rachel Delobbe, boulevard de Cambrai. — Ursule Debouver, rue Blanchemaille. — Berthe Dhollander, rue Blanchemaille. — Yvonne Point, boulevard Montesquieu, 6. — Henri Vest, rue de Denain, 74. — Robert Guillemyn, rue d'Hem, 27.

DÉCÈS. — Florentine Spriet, 54 ans, rue Molière, cour Petite, 1. — Bruno Luyckx, 74 ans, rue Pierre-de-Roubaix, 8. — Pauline Bury, 62 ans, rue Vaucanson, 7.

Mort-né 1.

MARIAGE. — Henri Flipo, 24 ans, sans profession, qui de Calais et Adeline Tiberghien, 21 ans, sans profession, rue Gallifet, 25.

LEERS. — Un noyé. — Hier matin, M. Joseph Leroy, directeur de l'Usine d'épuration des eaux de l'Espierre, prévenu par ses ouvriers qu'un cadavre venait d'être découvert dans le canal, s'empressa, avec l'aide du préposé de douane Courtillé, de le sortir de l'eau.

Prévenue par le garde-champêtre, la gendarmerie de Wattrelos a procédé aux constatations d'usage.

Le corps ne porte aucune marque de violences, et tout permet de croire qu'on se trouve en présence d'un accident ; il a été transporté à la morgue de Leers.

Voici le signalement du noyé : Forte corpulence, taille 1 m. 65, cheveux chatains, barbe fer à cheval blond roux, front découvert, bouche et nez moyen, menton rond, visage ovale, paraissant âgé de 35 à 40 ans ; signes particuliers : porte au côté droit de la figure, à quelques centimètres de la commissure des lèvres, la cicatrice transversale d'une coupure ancienne.

Vêtu d'un pantalon de drap gris, rayé noir et marron, et d'un second pantalon de toile bleue, d'un gilet de drap roux, d'un veston de cheviotte noire, chaussettes de laine gris rouge, chemise blanche à plastron, sans col chemise bleue rayée de soir, flanelle de coton à lignes noires, rouges, bleues, blanches ; cravate bleue très étroite, grosses bottines ferrées ; la ceinture est une double ficelle.

Dans les vêtements on a trouvé une somme de 3 fr. 50, trois boîtes d'allumettes de provenance belge, un mouchoir rouge et blanc, une pipe en terre blanche, et une blague à tabac en forme de porte-monnaie.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie.

WATTRELOS

Hospices et Bureau de Bienfaisance. — Par arrêté préfectoral, M. Adolphe Carnin, cultivateur à la Martinoire, membre sortant de la Commission administrative des Hospices, est nommé pour remplir la même fonction jusqu'au 31 décembre 1902.

Un même arrêté est pris pour M. Henri Flipo-Doutreligne, cultivateur à la Vieille-Place, qui est administrateur sortant du Bureau de Bienfaisance.

ÉTAT-CIVIL du 11 janvier. — Naissances. — Marie Depil, rue Saint-Joseph, 1. — Rachel Hamel (Laboureur).

Décès. — Léonie Pollet, 39 ans 9 mois, ménagère (cantier du Carrin). — Arthur Duquesne, 3 mois 1/2, rue du Beck. — Eugénie Honoré, 5 mois (Sapin-Vert).

CROIX

Pénible accident. — Il y a des familles pour lesquelles la destinée est particulièrement dure.

Tel est le cas de M. Théophile-Casimir Dursin, 57 ans 1/2, tailleur d'habits, et de Ursule Socten, 54 ans 1/2, son épouse, demeurant tous deux rue de la Pannerie.

L'aîné de leurs enfants, Joseph, né à Saint-Génois (Belgique), le 19 avril 1875, était renversé le jeudi 5 courant par la locomotive du tramway ; conduit à l'hôpital de Roubaix, il dut y subir l'amputation de la jambe droite.

Aujourd'hui c'est un de ses jeunes frères, Octave Dursin, né à St-Léger (Belgique), le 11 février 1890 qui est victime, lui aussi, de la fatalité.

Accompagnant sa sœur Adéline, âgée de 16 ans, qui reportait un pantalon chez un client il passait sur le trottoir de la rue de Lille, vers 4 h. 1/2 du soir, quand, par suite d'un faux pas, son pied glissa sur la bordure et il tomba si malheureusement qu'il se brisa la jambe droite au-dessus du genou.

Conduit immédiatement au domicile de ses parents, il reçut les soins empressés du docteur Jénart.

Ce nouveau coup du sort plonge la famille Dursin dans la désolation.

Pigeons-voyageurs. — M. Lucien Dufour, brasseur, rue de la Gare, vient d'être autorisé, par arrêté préfectoral du 9 janvier 1899, à détenir des pigeons voyageurs.

Exploits de galopins. — Les enfants ont généralement dans l'idée que tous les bâtiments communaux peuvent être détériorés, par eux sans impunité et sans manque de parents pour penser comme leur progéniture.

Avant-hier encore on dut donner la chasse à une bande de galopins qui s'amusaient à jeter des pierres sur le kiosque. Mais comme tout a une fin il se pourrait bien que certains jours les galopins fassent manque pour pincés pour leurs fils, la surveillance qu'ils exercent sur eux étant pour ainsi dire nulle.

Nous les engageons donc, dans leur intérêt, à veiller sur la conduite de leur enfants s'ils ne veulent pas supporter une responsabilité toujours cruisante quand elle est rapportée par les tribunaux.

Une agression. — Dimanche soir, en face des deux moulins, Grande Rue, un malfaiteur accostait un passant et sous prétexte de lui demander l'heure, lui envoyait un coup de tête dans la figure ; deux autres assaillants arrivaient aussitôt à la rescousse et les trois gredins se mirent en devoir de rouer de coups leur victime et de la dévaliser.

Malgré ses cris, personne ne vint à son secours, bien que plusieurs voisins assistassent de leurs fenêtres à la scène.

Après s'être emparé de la montre et du porte-monnaie du malheureux, les trois chenapans s'esquivèrent, mais pas assez vite pourtant pour qu'on ne puisse prendre leur signalement, ce qui permet d'espérer que d'ici peu, ils auront à répondre de leur lâche méfait.

Leur victime est un cabaretier de Roubaix, M. J.-B. Ladant, rue des Fossés.

ETAT-CIVIL. — Du 9 au 10. — Naissance : Maes Henri, rue de la Fontaine. — Cattelain, Paul-Jules-Alphonse, rue de Sapaume, 86.

Décès. — Damartin, Arthur-Marcel, 1 an, cour Pierronne, 1. — Delcourt, Germaine, 6 semaines, rue du Tonkin, 35.

TOURCOING

Vol d'une voiture. — Hier soir, vers six heures, un domestique de M. Samarck, marchand de liqueurs, rue du Midi, avait arrêté sa voiture devant l'estaminet Weey, rue de Mouveaux au Blanc-Seau.

Pendant qu'il livrait ses marchandises à ses clients, il entendit tout à coup sa voiture partir à fond de train.

Sortant précipitamment il se lança à sa poursuite et parvint après une assez longue course à sauter à la tête du cheval et quelle ne fut pas sa surprise après avoir arrêté son cheval, de trouver un individu assis sur le siège de la voiture et tenant les guides.

L'individu mit pied à terre, une rixe avec le cocher s'en suivit bientôt. Plusieurs passants intervenant, on traina cet individu jusqu'à l'estaminet Wley où après quelques moments les gardes vinrent le mettre en état d'arrestation.

Il se nomme Joseph Leman, âgé de 30 ans, demeurant au Blanc Seau.

Chûte grave. — Une vieille femme de 71 ans, nommée Reine Debouvry, veuve Voreux, demeurant rue de la Croix-Rouge, 128, avait fait, il y a quelques jours, une chute près de chez elle et s'était contusionnée la jambe gauche.

Le mal s'étant aggravé, le docteur qui lui a donné des soins l'a fait conduire à l'Hôtel Dieu.

Accident de travail. — Lucien Lesage, 18 ans, rattacheur, demeurant rue de Renai et travaillant à la fabrique de bonneterie Charles Six, rue du Château, s'est coupé à l'index droit avec son couteau.

Le docteur Vanneufville lui a donné des soins. Il en sera quitte pour une incapacité de travail de quelques jours.

Bagarre dans un estaminet. — Avant-hier soir, trois individus, sujets allemands, se présentaient dans un estaminet de la rue de la Cloche et se faisaient servir une consommation. Pris de boisson et faisant du tapage ils ne tardèrent pas à chercher querelle aux autres consommateurs.

Une bagarre s'en suivit à la suite de laquelle un des consommateurs reçut un coup de couteau ; plusieurs vitres de la façade furent aussi brisées.

Poursuivis par plusieurs personnes et agents, on parvint à arrêter un de ces individus.

Son arrestation n'a pas été maintenue, sa culpabilité au sujet du coup de couteau n'étant pas démontrée.

LILLE

TRISTES PRÉVISIONS

Sous ce titre, l'*Etoile belge* publie l'information suivante dont nous lui laissons l'entière responsabilité :

En prévision d'incidents possibles à Paris, la Compagnie du chemin de fer du Nord a été avisée d'avoir à tenir prêt le matériel nécessaire pour le transport de la garnison d'Arras à Paris.

Toutefois, les troupes n'ont pas été consignées pendant la journée de mardi.

On assure que dans d'autres villes de garnison de la région du Nord de la France, des intructions semblables auraient été données.

Tout commentaire serait superflu.

Est-ce que le gouvernement se croirait menacé d'un coup de force estherhaziste ? Par le temps qui court tout est possible. Mais combien lourde est aussi la responsabilité des hommes qui détenteurs du pouvoir, n'ont pas eu l'énergie de défendre la République contre les factieux du sabre et du goupillon dès que ceux-ci osèrent afficher leurs prétentions à la dictature.

LES FRASQUES D'UN CURÉ

La *Croix du Nord*, d'ordinaire si bien informée, est tellement occupée depuis plusieurs jours à accabler de virulentes diatribes la municipalité de Lille, au sujet de la représentation qui aura lieu aujourd'hui au théâtre, qu'elle a négligé de nous parler de certain abbé Daumur, ancien curé de Lignière, dans l'Hérault.

Et cependant, les exploits de ce saint homme, méritent d'être signalés, pour l'édification des bonnes âmes et la plus grande gloire du clergé catholique.

Le curé Daumur — Joseph, de son petit nom — a été poursuivi, une première fois, par le tribunal correctionnel de Prades, qui l'a condamné, pour escroquerie, à un an et un jour de prison, avec accompagnement de 50 fr. d'amende.

En novembre dernier, le tribunal correctionnel de St-Pons, l'a gratifié, pour abus de confiance, d'une nouvelle peine de même nature et de même durée.

Grâce aux sommes assez rondelettes qu'il soutirait à ses trop naïves pénitentes, le curé de Lignière menait joyeuse vie et se montrait médiocrement soucieux d'assurer, par les mortifications, son bonheur éternel.

Les débats du procès ont fait connaître qu'un beau jour — ou plutôt une belle nuit, le galant abbé Daumur donna un banquet somptueux, arrosé de vins généreux, auquel assistaient 70 personnes, parmi lesquelles beaucoup de... demi-vierges.

On ne dit pas si le curé de Lignière était un habituée « cette école d'immoralité qu'on appelle le théâtre » — style de la *Croix* — ni s'il était un fervent admirateur de la *Poupée*.

La *Croix du Nord* aura peu-t-être l'obligeance de nous renseigner à ce sujet.

Vol rue d'Artois. — M. Le Mazurier, commissaire de police du 7e arrondissement, a été saisi d'une plainte au sujet d'un vol de la somme de 150 francs et de deux montres en argent, commis au préjudice de M. Léon Danel, cabaretier, rue d'Artois, 58.

Les soupçons se portent sur un ouvrier peintre en bâtiments, qui était de passage à Lille, en quête de travail et logeait à l'estaminet Davrel. Cet individu est parti sans emporter ni trompette le jour même du vol, le 2 courant.

Le numéraires et les montres volés se trouvaient dans la chambre du cabaretier, au 1er étage. Pour y pénétrer, le voleur avait pris la clef que la cabaretière avait laissée par mégarde, sur un meuble, dans la cuisine.

Les rentes des travailleurs. — Hier, vers 2 heures de l'après-midi, M. Jacques Lust, âgé de 37 ans, tonnelier, demeurant à La Madeleine, cour Bonnart, 18, travaillait à la brasserie Wetzel, rue des Tours. Il était monté sur une échelle et tomba si malheureusement qu'il se fractura la jambe gauche.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Desmott, le blessé a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur.

— Hier matin, vers neuf heures, M. Arthur Caillot, manœuvre, demeurant à Lomme, est tombé du premier étage d'une maison en construction, rue Turgot, à Lille, où il travaillait. Dans sa chute, ce ouvrier s'est fracturé la cheville du pied gauche. Il a été transporté à l'hôpital de la Charité.

Un souteneur en prison. — Un individu nommé Charles Bary, demeurant rue de Bailleul, 13, qui vivait sans travailler, mais en exploitant une malheureuse créature qu'il obligeait à se livrer à la prostitution, a été arrêté hier par la sûreté et déféré au parquet.

Bury, trouvant que son « sujet » ne lui avait pas rapporté assez d'argent, roua de coups la femme soumise et lui vola quelques objets qu'il vendit.

Il a été écroué sous les inculpations de vagabondage spécial, vol et coups et blessures.

Les arrestations. — Georges Desein, journalier, sans domicile, a été arrêté en vertu d'un extrait de l'arrêt de la Cour d'appel de Douai, le condamnant à la prison pour vol.

Marcel Desprez, colporteur, sans domicile, a été arrêté en vertu d'un extrait de jugement du tribunal correctionnel de Boulogne-sur-Mer.

Antoinette C..., 24 ans, bambrocheuse, rue Mourmont, pour vol d'un parapluie à Mme Vve Fayon, rue des Stations, 173 bis.

Jeanny D..., 50 ans, journalier, sans domicile, pour avoir vendu à son profit quelques parapluies qui lui avaient été confiés pour réparations.

En tombant. — M. Arthur Degand, âgé de 40 ans, garçon blanchisseur, demeurant à Lambersart, passait, hier, vers une heure de l'après-midi, lorsqu'il glissa et tomba sur la chaussée.

Dans sa chute, il s'est fait au genou droit une blessure qui a nécessité son transport à l'hôpital de la Charité.

Chevaux emballés. — Hier, à 11 heures du matin, les chevaux d'un attelage de M. Potier, brasseur, se sont emballés rue du Long-Pot, à une vive allure. Ils ont été arrêtés par l'agent Flamand, ayant tout accident.

Œuvre de bienfaisance. — La société de bouchon les Bons Travailleurs et les ouvriers de la maison Mollet-Fontaine et Cie organisent pour le dimanche 29 janvier, à l'estaminet H. Planque, 42, rue du Faubourg-de-Béthune une soirée de bienfaisance au bénéfice de la veuve Jules Boo, président des Bons Travailleurs, chauffeur-conducteur chez MM. Mollet-Fontaine et Cie, blessé mortellement le 28 septembre 1898, laissant une veuve infirme et 4 enfants dans la misère.

L'Union Chorale, l'Esquermoise, société dont l'éloge n'est plus à faire, et un grand nombre d'artistes distingués préteront leur concours à cette soirée.

Fêtes populaires d'Esquermes-Vauban. — Le comité a décidé d'organiser pour le 22 mai prochain un grand festival international d'harmonies, fanfares, orphéons et trompettes.

Les primes suivantes seront distribuées :

1re, 1200 fr. — 2e, 500 fr. — 3e, 200 fr. — 4e, 100 fr. — 5e, 100 fr. — 6e, 100 fr. — 7e 100 fr. — 8e, 50 fr.

Primes de chefs : 1re, 50 fr. — 2e, 30 fr. — 3e, 20 fr.

Prime d'éloignement : 50 francs.

Des médailles seront en outre distribuées pour les tennes civiles et militaires et pour le nombre.

Le 23 mai un immense concours de bouchon sera offert à toutes les sociétés qui se feront inscrire avec un chiffre de 20 membres au moins.

1er prix, 150 fr., 2e 100, 3e 50, 4e 25, 5e 25, 6e 20, 7e 20, 8e 20, 9e 15, 10e 15, 11e 15, 12e 15, 13e 10, 14e 10, 15e 10.

Des prix d'une valeur de 300 fr. seront également offerts aux archers.

Le programme complet sera donné ultérieurement.

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE. — Parti ouvrier. — L'assemblée de commission administrative aura lieu le jeudi 12 janvier, à 8 heures du soir, « A la Chaudière d'Or, » rue de Lille, 225.

RONCHIN. — Avis aux électeurs. — Le maire de la commune de Ronchin informe les électeurs nouvellement arrivés et qui n'ont pas encore produit les pièces réglementaires pour leur inscription sur la liste électorale de 1898, qu'ils doivent se mettre en règle avant le 14 janvier, terme de rigueur.

Se présenter au secrétariat de la Mairie.

BAUVIN. — Conférence du citoyen Evrard — Lundi soir, ainsi que nous l'avions annoncé, notre ami, le citoyen Evrard, a fait une importante conférence dans cette localité. Le bureau était composé comme suit :

Président, le citoyen Vilcot ; assesseurs, Sauvage et Tassin, tous deux délégués mineurs.

Le président remercie, explique le but de la réunion et donne la parole au sympathique et dévoué secrétaire général du syndicat des mineurs.

Le citoyen Evrard dit tout d'abord, qu'il est très heureux de se retrouver au milieu de ses anciens camarades de travail, et que ce sera toujours pour lui une bien douce satisfaction de leur apporter ses conseils, pour l'amélioration de leur triste sort. Il lui a été pénible d'être longtemps sans pouvoir venir les entretenir de leur situation, surtout qu'il la savait passablement précaire et critique. C'est au moment où les mines de Meurchin, réalisent de fabuleux bénéfices que le sort des ouvriers devient plus lamentable.

Le conférencier parle longuement et avec sa compétence habituelle des questions ouvrières, économiques et syndicales. Pendant une heure, avec sa persuasion aussi ardente que communicative, Evrard sut tenir ses auditeurs frères de labeur sous le charme de sa chaude parole, mais ceux-ci, en échange, ne lui ont pas ménagé leurs applaudissements, ainsi que leurs sincères félicitations, en lui votant un ordre du jour de sympathie et de remerciements.

Non seulement pour les bonnes paroles qu'il venait de leur apporter, mais surtout pour son dévouement sans borne, à la défense des intérêts des travailleurs de la mine et pour son opiniâtre ténacité à réorganiser les houilleurs du Nord et du Pas-de-Calais, sous les plis du drapeau de l'union syndicale.

A la demande d'un grand nombre de citoyens présents, notre ami Evrard, fera une nouvelle conférence, le lundi 23 janvier courant, au hameau des corons de Bauvin-Meurchin.

ARMENTIÈRES. — Coopérative patronale. — Il y a quinze jours nous annoncions que les gros bonnets du Parti réactionnaire, pour donner satisfaction aux membres des sociétés conservatrices, avaient acheté un terrain pour y construire une boulangerie coopérative.

La source de notre information nous permettait d'écrire avec la certitude de n'avoir aucun démenti.

Aujourd'hui les travaux sont en voie d'exécution et dans deux mois, paraît-il, la boulangerie sera en fonctions, en attendant que l'on puisse y installer des magasins d'épiceries, les confections, etc...

Le correspondant du *Progrès*, qui avait annoncé la nouvelle dans des termes identiques aux nôtres, éprouve aujourd'hui le besoin de revenir sur son information et de déclarer que les promoteurs sont des Roubaisiens, fondateurs de l'« Union de Roubaix ».

Nous connaissons trop bien certaines démarches faites par M. Dansette pour tenir compte de la contre information de notre confrère et que la *Gazette* s'est empressée de publier lundi matin.

Qu'il nous suffise de dire que, malgré les dénégations intéressées de Messieurs les conservateurs, nous affirmons à nouveau que c'est bien sous l'impulsion des sociétés conservatrices que se crée la nouvelle société coopérative destinée, à ce qu'on dit, à couler les coopératives socialistes mais qui, en réalité, détruira autant qu'il est possible le petit commerce à armentières.

Nous pourrions, au besoin, raconter l'histoire d'une entrevue qui eut lieu, l'année dernière, entre M. Jules Dansette et les délégués du syndicat des patrons boulangers, au sujet des bons de pain et qui démontrait que déjà, il y a un an, les sociétés conservatrices avaient l'intention de créer la coopérative en question.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CAUDRY. — Protestation. — La section caudrésienne du Parti ouvrier français, réunie en assemblée générale le 8 janvier 1899, a voté l'ordre du jour suivant :

Au nom du Droit et de la Liberté ; au nom de la Justice et de la Légalité ; Proteste énergiquement et à l'unanimité contre l'infâme campagne entreprise par les antisémites dans le but unique d'étouffer la lumière dans l'affaire Dreyfus :

Félicite le colonel Picquart, victime de l'Etat-Major, pour son énergique attitude dans la défense de la Justice et du Droit.

Décide que le présent ordre du jour sera envoyé pour insertion à divers journaux socialistes, notamment au *Réveil du Nord*.

Le secrétaire : Eug. FIEVET.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

BOURBOURG. — Mort subite. — Le nommé Artésien Zéphir, âgé de 56 ans, ancien batelier, rentier, à Gravelines, était venu faire ses achats mardi au marché de cette ville lorsque tout à coup il s'affaissa.

Relevé aussitôt et transporté chez le sieur Bécrocq, cabaretier, on fit appeler un médecin qui constata le décès dû à la rupture d'un anévrisme.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

DENAIN. — Vol. — Un vol avec effraction a été commis, boulevard de la République, chez Mme Cavrot, épicière.

Les voleurs ont emporté des pantalons, des caleçons, un lot de chaussettes, du chocolat et de l'argent.

Le coup a été fait par des voleurs connaissant la maison ; car le fil de la sonnette électrique avait été coupé par ces adroits filous.

Accident. — Hier, vers une heure, un fiacre appartenant à M. Lokeleveren, loueur de voitures, rue de la Station a été démoli par les ruades du cheval qui y était attelé. L'animal s'est ensuite abattu sans se faire aucun mal.

Chambre syndicale des ouvriers mineurs du bassin d'Anzin. — Les délégués de Denain sont informés que le versement des cotisations se fera le 14 courant à partir de 5 heures du soir et celui des sections voisines le 16, à partir de 9 heures du matin.

HELESMES. — Conférence. — Conférence privée le 13 courant, par le citoyen Benant, à 5 heures du soir.

Ordre du jour : De l'utilité du syndicat ; Situation financière.

WALLERS. — Conférence. — Réunion privée le 13 courant à 5 heures du soir par le citoyen Benant.

Ordre du jour : De l'utilité du syndicat ; Situation financière.

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE

ACCIDENTS AUX MINES DE BRUAY

Dimanche matin, le nommé Taquin Maximilien, âgé de 25 ans, mineur à la 9e veine de la fosse n° 1, déblayait des pierres pour tracer la voie de sa taille, en compagnie de Boulard Alphonse.

Ils chargeaient ces pierres dans des berlines qu'ils faisaient descendre à un plan incliné.

En manœuvrant une berline chargée sur le « plat » pour la placer dans la direction du treuil, celle-ci alla heurter la chaîne qui, par suite du choc, se tendit fortement et arracha un bois auquel elle était adaptée et qui soutenait une bille en fer, dite de rapiéçage qui supporte elle-même plusieurs autres billes formant le toit de la plate forme.

Toutes les pièces de bois tombèrent, des pierres se détachèrent. L'une d'elles atteignit Taquin Maximilien dans le milieu du dos avant qu'il eût pu se garer.

La victime a été transportée à l'hôpital Ste Barbe et se plaint de fortes douleurs aux reins.

— Samedi dernier, Blanquart Jules, jeune hercheur de la fosse n° 3, accrochait des berlines au pied d'un treuil de la 6e veine.

Pendant une manœuvre du treuil, les berlines s'étant arrêtées, et Blanquart, qui avait cru entendre que le manœuvre du haut plan l'avait appelé s'engagea dans le plan pour monter quand ce faisant les berlines se remirent en marche et celles chargées at